

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 1^{er} OCTOBRE 2015

Nombre de conseillers : 12

Présents : 11 - Procuration : 1 Votants : 12

Le jeudi 1^{er} septembre 2015 à 20H, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis CARADEC, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mme Céline QUINQUIS, excusée, qui a donné procuration à Mme Nelly CARADEC

Mme Gaëlle LE FLOC'H a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

1. RESSOURCES HUMAINES :

1.1. Modification du tableau des emplois au service personnel affecté à l'école.

Monsieur Claude BOLZER, Adjoint au Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la réorganisation des services occasionnée par la fermeture de la quatrième classe en 2014 et de la stagnation des effectifs à l'Ecole publique des 3 Pommiers (une seule classe maternelle) , la commune est amenée à supprimer un poste d'ATSEM.

Monsieur Claude BOLZER propose à l'assemblée la suppression de l'emploi du poste d'ATSEM à temps non complet de 24 heures hebdomadaires (temps de travail annualisé) à compter du 1^{er} octobre 2015.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique paritaire réuni le 29 septembre 2015,

**Le conseil municipal
après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

DECIDE :

- d'adopter la proposition de M. Claude BOLZER,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE PERSONNEL ECOLE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	ATSEM 1 ^{ère} classe	C	1	1	TNC 28
ATSEM	ATSEM 1 ^{ère} classe	C	1	0	TNC 24

1.2. Création d'un poste CUI d'agent technique polyvalent :

Monsieur Claude BOLZER informe l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur Claude BOLZER propose à l'assemblée la création, à compter du 1^{er} octobre 2015, d'un poste d'agent technique polyvalent, en contrat CUI de 20 H hebdomadaires. Cet agent sera chargé notamment du ménage des bâtiments communaux.

**Le conseil municipal
après en avoir délibéré,
par VOIX POUR, VOIX CONTRE, A L'UNANIMITÉ,
valide la création d'un poste d'agent technique polyvalent en CUI de 20H à compter du 5 octobre
2015.**

2. AFFAIRES TECHNIQUES :

2.1. Choix de l'entreprise pour busage et travaux :

M. Jean-Pierre PICHAVANT, Adjoint aux Travaux a procédé à la consultation de trois entreprises : PLOUZENNEC, LE PAPE et JULIEN LAGADIC. Il présente les devis présentés par les entreprises PLOUZENNEC, LE PAPE (M. JULIEN LAGADIC n'ayant pas répondu) pour des travaux de busage et création de fossés aux lieux-dits Kerinoret Vian, Roscracq et Ménez Lavarec :

	Kérinoret Vian	Coût HT	Ménez Lavarec	Coût HT	Roscracq	Total HT	COÛT TOTAL
LE PAPE Plomelin	Fourniture et pose de buse ø300	463.10	Fourniture et pose de buse ø300 Confection de regard 40 x40 avec grille en fonte PMR Confection de fossé (profondeur moyenne 0.30ml) Confection d'une tête de buse	1183.14	Fourniture et pose de buses ø300	463.10	<u>2 109.34 HT</u> <u>2 531.21 TTC</u>
PLOUZENNEC Plonéour-Lanvern	Fourniture et pose de buse ø300 Remblaiement en tout venant 0/30 Cylindrage	648.00	Fourniture et pose de buse PVC D 300 Remblaiement en tout venant 0/30 Cylindrage Terrassement et création d'un regard 40x40 avec grille Création de 30 ml de fossés Confection d'une tête de buse	1138.00	Fourniture et pose de buse ø300 Remblaiement en tout venant 0/30 Cylindrage	608	<u>2 394.00 HT</u> <u>2 872.80 TTC</u>

**Le conseil municipal
après en avoir délibéré,
Mme Isabelle TANGUY et M. Jean-Pierre PICHAVANT, ne prenant pas part au vote,
par 10 VOIX POUR
retient le devis LE PAPE pour 2531.21€ TTC.**

2.2. Choix de l'entreprise pour les travaux de raccordement des cuves de gaz :

1. M. Jean-Pierre PICHAVANT présente les devis proposés par la SAS PLOUZENNEC, et l'entreprise FABRICE BIGER concernant des travaux de fourniture et pose d'un robinet de puisage, ainsi que la modification de tuyau fioul alimentant la chaufferie de la salle polyvalente et de la classe maternelle :

	FABRICE BIGER Plomberie-Sanitaire- Chauffage (Peumerit)	SAS PLOUZENNEC Electricité-Chauffage- Sanitaire (Ploudreuzic)
Fourniture et pose d'un robinet de puisage	83.34 HT	88.00 HT
Modification de tuyau fioul et fourniture d'un coffret	292.69 HT	303.37 HT
	376.03 HT	391.37 HT

**Le conseil municipal
après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,
Retient le devis de M. Fabrice BIGER pour 376.03€ HT.**

2. **M. Jean-Pierre PICHAVANT informe les élus que la commission technique a étudié un comparatif des fournisseurs de gaz suivants : BUTAGAZ et ANTARGAZ.**

	ANTARGAZ	BUTAGAZ
Génie civil/installation des cuves	offert	A la charge de la commune avec avoir de 400€
Location des 3 réservoirs enterrés	900€ HT 3 cuves de 1 100kg Offert : une visite tous les 3ans ½	1950€ HT 3 cuves de 1 100kg Offert : détendeur et limiteur de pression fournis
Tarifs à la tonne de gaz	918€ HT (+ ou - 8%) Avoir de 3000€ à déduire de la 1 ^{ère} facture	1 023€ HT Remise de 300€
Reprise des anciennes consignes	2 576.42€ TTC	1 926€ TTC

**Le conseil municipal
après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,
Retient le devis proposé par ANTARGAZ.**

2.3. Remplacement du copieur de l'école :

COMPARATIF ACHAT COPIEUR COPY CONCEPT OU LOCATION OMR

	COPY CONCEPT	COPY CONCEPT	OMR
Marque	Copieur OLIVETTI d copia 253 mf Copieur reconditionné	Copieur CANON ir c 2380 i Copieur reconditionné Code copieur couleur si besoin	<u>Copieur SHARP mxm 283 n</u> Copieur reconditionné
Coût copie N&B en € TTC	0.0078	0.0078	69 € par trimestre comprenant 3000 copies Puis 0.0047
Mise en configuration	gratuite	gratuite	gratuite
Consommables	compris	compris	compris
	Offre en achat : 1200 € TTC	Offre en achat : 1800 € TTC	Location 5 ans
Forfait annuel	60 € TTC	60 € TTC	

Ex : Lissage sur 5 ans Coût trimestriel TTC pour 5000 copies	1200/20 trimestre = 60 € 60 € + 39 € + 15 € 114 €	1800/20 trimestre = 90 € 90 € + 39 € + 15 € 144 €	69 € + 9.40 € 78.40 €
--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------	---------------------------------

**Le conseil municipal
après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,
Retient le devis proposé par OMR pour une location pendant 5 ans d'un copieur SHARP MXM 283N
Pour un coût trimestriel de 78.40€.**

3. AFFAIRES SCOLAIRES :

3.1. Convention de direction des TAP (temps d'activités périscolaires) avec Plonéour-Lanvern :

M. Claude BOLZER présente le projet de convention entre le CCAS de Plonéour-Lanvern et la Commune de Peumerit pour la mise à disposition de personnel d'animation, ainsi que pour la mise à disposition d'un directeur de centre de loisirs de Plonéour-Lanvern pour la coordination des temps scolaires.

Ce point est reporté.

3.2. Demande de subvention du RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté du Cap-Sizun et du Haut Pays Bigouden) :

M. Claude BOLZER présente la demande de subvention du RASED à hauteur de 2€ par enfant scolarisé soit pour 73 enfants, une somme de 146€.

**Le conseil municipal
après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,
Vote la subvention de 146€ au RASED.**

4. QUESTIONS DIVERSES :

4.1. Devis de protection incendie :

M. Jean-Pierre PICHAVANT informe les élus que suite au contrôle et vérification des alarmes incendie, et du système de désenfumage par ISOGUARD, cette entreprise a fait des observations quant aux actions correctives à apporter, et a proposé des devis :

- * Changement des alarmes de la Mairie :
et changement des batteries à la salle polyvalente : 673.90€ HT soit 808.68€ TTC
- Remise en état du système de désenfumage de la Mairie : 364€ HT soit 436.80€ TTC.

**Le conseil municipal
après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,
Retient les devis proposés par ISOGUARD :**

**Changement des alarmes de la Mairie :
et changement des batteries à la salle polyvalente : 673.90€ HT soit 808.68€ TTC
Remise en état du système de désenfumage de la Mairie : 364€ HT soit 436.80€ TTC.**

Compte rendu publié dans la presse le 3 octobre 2015 et affiché le 5 octobre 2015.

Le Maire

Les conseillers municipaux

Jean-Louis CARADEC